JOURNAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE 74

Rue de la Patience

Juillet / août 2020 902.076

EDITO

Ces derniers mois ont été caractérisés par nombre d'incertitudes, remises en question et bouleversements, tant dans nos vies professionnelles que dans nos sphères sociales et familiales.
Nous avons dû faire face à une situation nouvelle, inédite, inimaginable à l'entrée dans l'année 2020. Cette période a néanmoins été un accélérateur pour les légitimes revendications portées par la communauté hospitalière et a récemment conduit à des annonces clôturant le « Ségur de la santé ». Nombre d'entre elles sont encore à préciser et feront l'objet d'une formalisation réglementaire dans les semaines à venir, mais force est de constater que les lignes ont bougé de manière non négligeable et que certaines conséquences positives, principalement salariales à ce stade, sont acquises.
Concernant plus spécifiquement la santé mentale, des annonces devraient prochainement intervenir, que nous espérons à la hauteur des enjeux actuels. De nombreuses prises de position ont pu être émises par voie de presse ces derniers temps, reflétant la diversité des points de vue et la richesse des débats. Une certitude, antérieure à la crise sanitaire, est celle de la réforme du financement des établissements spécialisés en santé mentale, qui interviendra à compter du 1er janvier 2021. Des informations concrètes sur les nouvelles modalités de calcul des dotations annuelles de financement nous serons communiquées à la rentrée et nous vous les ferons connaître dans ces colonnes.
Malgré la situation de crise, les dossiers de fond concernant l'EPSM, s'ils ont pris un peu de retard, ont continué d'avancer. Ainsi, celui concernant les risques psycho-sociaux (RPS) va pouvoir entrer dans sa phase opérationnelle, ce dont nous pouvons nous féliciter tant il entre en résonnance avec certaines des conclusions du « Ségur de la santé ». Il vous est détaillé en page 2 de ce numéro de *Rue de la Patience*.
Au menu de la rentrée également, les élections à la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT), instance représentative et de dialogue d'une grande majorité du personnel de l'EPSM 74. Pour tout savoir sur sa composition, son fonctionnement et les modalités pour se porter candidat(e), rendez-vous en page 3.
L'heure étant pour la grande majorité d'entre nous aux congés estivaux, je vous souhaite du repos, du resourcement et d'excellents moments, dans le respect des mesures de prévention et des gestes barrières bien évidemment !

Bruno Pagliano, Directeur adjoint

SOMMAIRE

Elections de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques..... P. 2
Démarche de prévention des risques psycho-sociaux..... P. 3
Journée retour d'expérience COVID-19..... P. 3
Côté métier : cadre de santé en extra hospitalier..... P. 4

DEMARCHE QUALITE

Procédures et documents mis en place et accessibles sur le site ***Intranet***, rubrique ***Gestion des documents : procédures, formulaires.***

Procédures mises à jour

- Décès d'un patient hospitalisé
- Détention de stupéfiants illégaux ou d'armes par les patients
- Circuit du linge
- Les procédures en lien avec la COVID-19

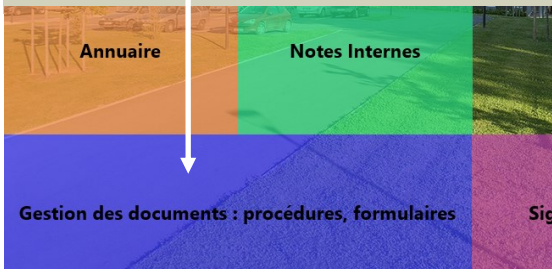

AGENDA

- **Formation incendie,** inscription auprès du service Sécurité des biens et des personnes
  ⇨ *Mardis 11 et 25 août, 8 et 22 septembre 2020, de 13h30 à 15h30.*
  Possibilité de dates supplémentaires à la demande.
- **Café chantant**
  ⇨ *Tous les mercredis de 10h à 11h, à la Cafètéria du site de La Roche-sur-Foron*
- **Journée Tour de France** à destination des patients hospitalisés du site de La Roche-sur-Foron
  ⇨ *Jeudi 17 septembre 2020*
  Informations auprès de Jean-Alexandre Lepley (lepley-ja@ch-epsm74.fr) ou Christophe Danesse (cafeteria@ch-epsm74.fr).
- **Journée de retour d'expérience de la gestion de la crise sanitaire COVID-19**
  ⇨ *Vendredi 18 septembre 2020*
  Informations en page 3 de ce journal.

REX

La situation sanitaire ne nous permettant pas de programmer avec suffisamment de certitude les événements sportifs et culturels, nous vous invitons à consulter la rubrique "*News*" du site intranet ainsi que les prochaines éditions de Rue de la Patience.

CSIRMT Elections de la Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques • Appel à candidatures

La Direction des soins de l'EPSM 74 procédera fin septembre 2020 à l'élection de sa Commission de Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT).

Une instance en évolution

Cette instance se veut depuis des années une instance d'expression et d'intégration. En ce sens elle a connu les évolutions suivantes :

Pour rappel :

• **En 2010,** la CSIRMT était composée de 9 membres élus et le taux de participation s'élevait à 20%. Au regard du turn over institutionnel, de nouvelles élections ont été organisées deux ans avant la fin du mandat.

• **En 2012,** le pari a été fait, non seulement d'augmenter le nombre de personnes élues (passage de 9 à 15), mais aussi de conserver cette représentativité sur toute la durée du mandat soit quatre années.

L'accent a été mis sur une meilleure représentativité des métiers - *notamment la mise en place du collège des aides -soignants* - et la présence de professionnels associés.

Le taux de participation a alors été de 32%.

• Pour les élections de **2016,** le taux de participation a été de 30 % avec toujours une volonté de respecter la diversité professionnelle et de favoriser les échanges par les situations professionnelles.

Les élections de 2020 se feront par vote électronique exclusif pour l'ensemble des agents placés sous la responsabilité de la direction des soins de l'EPSM 74, soit 430 agents.

Chaque professionnel recevra par courrier postal **ses identifiant et mot de passe** pour voter directement sur la plateforme Alpha Vote (vote du lundi 28 septembre au Dimanche 4 octobre 2020).

Une composition en 3 collèges

La Commission de Soins de l'EPSM comprend **15 membres élus répartis en trois collèges, un membre de droit et des membres associés avec voix consultative.**

- ***Membre de droit*** : Directeur des soins, coordonnateur général des soins - Président
- ***Membres élus*** **:** Les membres sont élus sur la base du volontariat.
  - ***Collège des cadres de santé*** : 5 membres
  - ***Collège des personnels infirmiers, de rééducation et médico-techniques*** : 8 membres
  - ***Collège des Aides-soignants et AMP*** : 2 membres

Le nombre de sièges de suppléants à pourvoir est égal, par collège, à celui des membres titulaires.

La durée du mandat des membres élus de la commission est de **quatre ans – renouvelable.**

- ***Membres avec voix consultative*** **:** un représentant de la Commission Médicale d'Etablissement
- ***Membres associés***
  - Un ASH désigné par le Président parmi des volontaires
  - Un préparateur en pharmacie hospitalière sur la base du volontariat
  - Infirmière hygiéniste
  - Un cadre socio-éducatif.
  - Ingénieur qualité / gestion des risques

La Directrice de l'établissement ou son représentant est invité aux réunions de la CSIRMT.

Cette hétérogénéité représente une vraie richesse et une forme de cohésion sociale permettant de renforcer des liens avec l'ensemble du corps professionnel soignant.

La démocratie sanitaire reste au cœur de nos préoccupations, en ce sens les représentants des usagers seront associés à la prochaine Commissions de Soins.

Un membre titulaire et un suppléant par collège intégreront la Commission de Soins du Groupement Hospitalier de Territoire Léman-Mont-Blanc.

Une large représentativité

Les membres de la Commission de Soins sont présents dans des instances de l'hôpital comme le Conseil de Surveillance, la Commission des Usagers et les commissions institutionnelles mises en place au regard des compétences de la CME.

La CSIRMT **est consultée pour avis sur** :

- Le projet de soins,
- L'organisation générale des soins et l'accompagnement des malades,
- La politique d'amélioration qualité, sécurité et gestion des risques,
- Les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers,
- La recherche et l'innovation
- La politique de développement professionnel continu
- La convention constitutive d'un Groupement Hospitalier de Territoire.

Elle est informée sur :

- Le règlement intérieur de l'établissement,
- Le rapport annuel portant sur l'activité de l'établissement.

Les agents des trois collèges et membres associés qui souhaitent faire évoluer la politique soignante en lien avec le projet médical peuvent faire acte de candidature en écrivant à la Direction des Soins **au plus tard le 7 septembre 2020.**

Jean-Luc Masclaux, Directeur des Soins

Démarche de prévention des risques psycho-sociaux

Conformément aux engagements pris dans le volet social du projet d'établissement 2017-2021 et en lien avec les représentants du personnel au CHSCT, l'EPSM 74 s'est engagé dans une démarche de prévention des risques psycho-sociaux (RPS).

Dans un premier temps, le périmètre de ce projet d'envergure sera les unités d'hospitalisation complète des sites de La Roche-sur-Foron et de Thonon-les-Bains, où les RPS sont les plus importants. La méthodologie choisie pour le bon déroulement de ce projet est une méthodologie participative. Un groupe projet avec des agents de terrain : représentants du personnel au CHSCT des deux sections syndicales représentées à l'EPSM74, des cadres de santé, des médecins mais également des professionnels volontaires (IDE) composent ce groupe projet. Durant les mois de septembre et octobre, un diagnostic sera effectué via un questionnaire à destination de l'ensemble du personnel. Des entretiens collectifs pourront également être organisés.

Sur la base de ce diagnostic, qui sera partagé avec le CHSCT et le groupe projet, débutera la phase d'élaboration d'un plan d'action de prévention et d'amélioration concret. Des groupes de travail avec des personnels seront constitués pour ce faire.

L'ambition est que ce plan d'action soit finalisé pour la fin d'année. Le cabinet Cohésion International achèvera là sa mission et nous poursuivrons, en autonomie, grâce aux techniques et outils transmis, cette démarche de prévention élargie à l'ensemble des structures de l'EPSM 74.

Nous remercions l'ensemble des professionnels engagés dans le groupe projet et comptons sur votre participation à tous pour que cette démarche soit une réussite et puisse être bénéfique à l'ensemble du personnel de l'EPSM 74.

Clotilde Vallier, Responsable Ressources Humaines

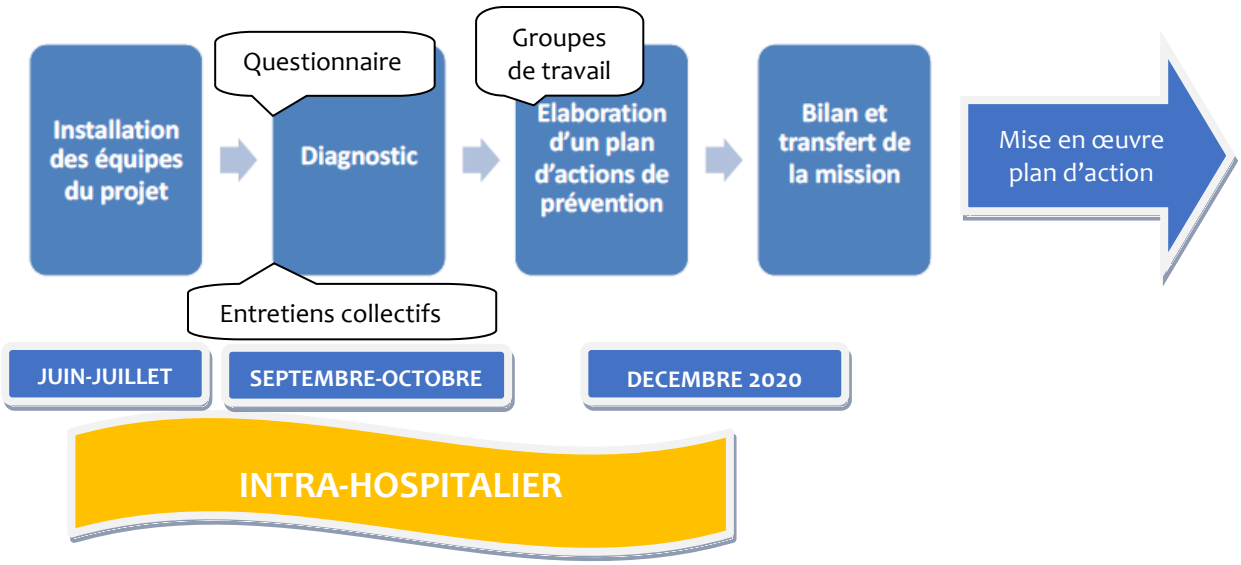

Journée retour d'expérience COVID-19

Une journée de retour d'expérience de la gestion de la crise sanitaire COVID-19 aura lieu le vendredi 18 septembre prochain. Elle sera articulée en deux temps :

- temps d'analyse, par la cellule de crise, de son fonctionnement durant la période
- contact avec les unités extra hospitalières, sans doute en visio-conférence, afin de les interroger sur leur vécu et pouvoir s'améliorer sur la base des suggestions émises.

Pour préparer cette journée, toutes les contributions sont les bienvenues, n'hésitez pas à en faire parvenir à direction@ch-epsm74.fr. Un dialogue dans les équipes, mené par le binôme cadre - médecin, est fortement encouragé.

Les questions qui seront examinées seront les suivantes :

- analyse de ce qui a fonctionné, ce qui peut être amélioré et ce qui peut être conservé pour une gestion de crise ultérieure
- retour du questionnaire de satisfaction des patients et familles relativement aux soins dispensés durant le confinement.

EPSM 74

530 rue de la Patience
74800

La Roche -sur-Foron

www.ch-epsm74.org

Responsable de la publication :
Florence Quiviger, *Directrice*
Relecture et validation :
Bruno Pagliano, *Directeur adjoint*
Coordination, mise en page et impression :
Service communication, archives et documentation

CONSULTABLE SUR INTRANET
Ce numéro est consultable sur le site intranet dans Ma recherche, mot clé « journal ».

APPEL A PARTICIPATION POUR LA CRÉATION D'UN "ESPACE DE CONFÉRENCE VIRTUELLE" SUR L'INTRANET

PLUS D'INFORMATIONS DANS LES NEWS DU SITE INTRANET.

Toute personne intéressée par ce projet est invitée à se faire connaître par mail à l'adresse suivante :
copilconference@ch-epsm74.fr

Côté métier

Rattachée à la Direction des soins, la fonction de Cadre de santé est assurée par 18 personnes au sein de l'établissement, en intra et extra hospitalier.

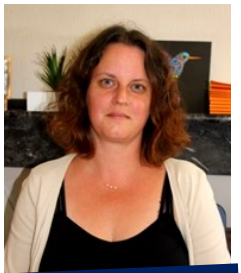

Elodie Hardy aime la lecture, les soirées entre amis et les moments en famille.

CADRE DE SANTÉ EN EXTRA HOSPITALIER : ORGANISER LES ÉQUIPES ET LE PARCOURS DU PATIENT

Elodie Hardy, en poste depuis mai 2020 dans les structures extra hospitalières de psychiatrie adulte du Chablais, a tout d'abord intégré les Hôpitaux du Léman (HDL) en 2004, en tant qu'infirmière aux Unités de Soins Normalisés (USN) et au CMP de Thonon. Elle a obtenu son diplôme de Cadre de santé en 2013 et travaillé aux Urgences et au SMUR des HDL durant 3 ans. Elle est ensuite revenue à la psychiatrie en septembre 2016 au sein de l'USN 2.

VOTRE MÉTIER ? Je suis cadre de santé des structures extra hospitalières de psychiatrie adulte du Pôle du Chablais. Cela comprend les CMP et CATTP de Thonon et Evian, l'Hôpital de Jour de Thonon et l'Equipe médiatisée composée d'un aide-soignant travaillant à la cafétéria des patients et de deux ergothérapeutes. Je gère également les équipes de nuit des USN 2 et 3.
Mon métier consiste à accompagner et encadrer les équipes paramédicales et à faire le lien avec les différents professionnels. Je suis attachée à la collaboration avec les médecins, le binôme cadre médecin est primordial pour proposer aux patients une prise en charge de qualité qui réponde à leurs besoins. Je fais également le lien entre les priorités de l'établissement et leur mise en pratique dans les services de soins.
Mon expérience aux Urgences m'a permis d'acquérir une bonne connaissance des organisations et des fonctionnements de l'hôpital nécessaire pour garantir aux patients un parcours de soins sécurisé et adapté. Cela peut être transposé à l'organisation de la psychiatrie en extra hospitalier qui demande une adaptation continue.
Même si, en cette période particulière, mes missions sont principalement consacrées à la gestion de la COVID-19, ma mission principale en tant que cadre consiste à organiser le parcours du patient avec les équipes afin de le rendre le plus lisible possible, pour les équipes, le patient et les partenaires. Elle consiste également à remettre le CMP au centre de la prise en charge du patient afin d'éviter les hospitalisations et donc d'élargir les missions de celui-ci en réinvestissant le réseau de partenaires. Durant le confinement, le CMP s'est adapté à la situation en créant des créneaux de post urgence qui ont tout leur sens dans le parcours patient, et que je souhaiterais faire perdurer.
Etre cadre de santé c'est également participer à des projets d'envergure tels que celui du rattachement de la psychiatrie du Chablais à l'EPSM.

POURQUOI L'AVOIR CHOISI ? Je travaillais en tant qu'infirmière à l'USN 2 quand j'ai découvert le métier de cadre de santé, en participant au projet professionnel d'une collègue faisant fonction. J'ai ensuite été amenée à pallier l'absence prolongée d'un cadre à l'USN 2 ce qui m'a décidée à préparer le concours. Mon objectif était d'organiser et d'accompagner le service dans l'idée d'apporter un bénéfice dans la prise en charge du patient.

QU'APPRÉCIEZ-VOUS DANS VOTRE MÉTIER ? J'aime avoir des responsabilités, être moteur et leader positif, en accompagnant les équipes avec bienveillance dans le changement. J'aime également l'idée de faire du lien.

Propos recueillis par
Nathalie Vincent, Chargée de communication, archives, documentation